



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 débutant à 19 h 30.

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES	HEURES
Mardi, 14 janvier	19 h 30
Mardi, 11 février	19 h 30
Mardi, 10 mars	19 h 30
Mardi, 14 avril	19 h 30
Mardi, 12 mai	19 h 30
Mardi, 9 juin	19 h 30
Mardi, 14 juillet	19 h 30
Mardi, 11 août	19 h 30
Mardi, 8 septembre	19 h 30
Mardi, 13 octobre	19 h 30
Mardi, 10 novembre	19 h 30
Mardi, 8 décembre	19 h 30

**Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé
Ce 11^e jour de décembre 2019**

Luc Lambert
Directeur général